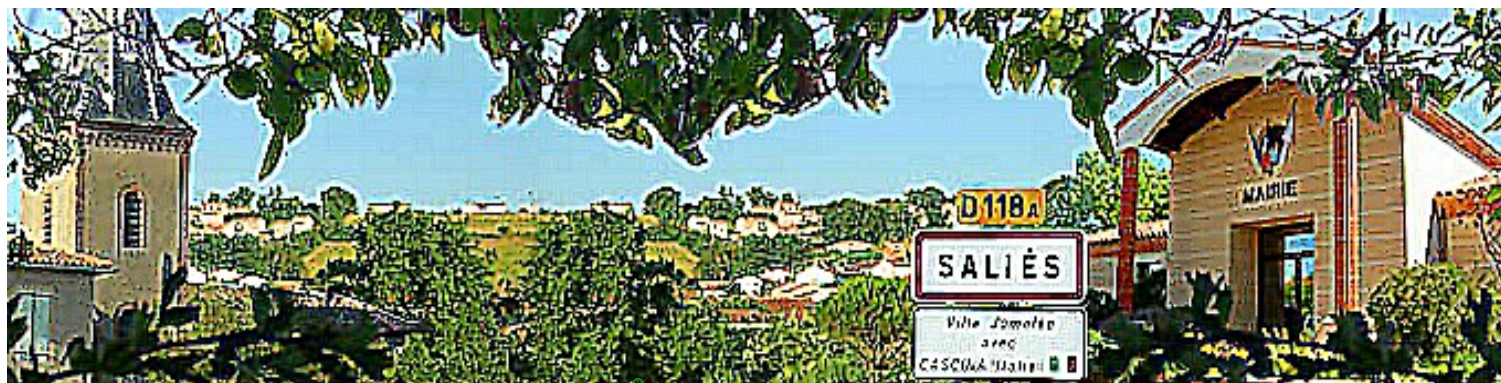


L'ACTUALITE DE SALIES

Bulletin d'information de la municipalité et des Saliessois

Mairie : 1, rue du Petit Bois 81990 SALIES Tél. : 05 63 48 19 30



LIBERTE EGALITE FRATERNITE



Editorial

Avril 2015

SOMMAIRE

- Editorial
- Education et vie scolaire
- Transports
- Budget
- Vie locale
- Parole aux Saliessois
- La vie associative



Le conseil municipal a adopté le budget 2015.

Ce budget est marqué par la baisse considérable des dotations de l'état qui représente 12 000 euros pour Saliès et 1,8 millions d'euros pour l'ensemble de l'agglomération.

Cette nouvelle donne nous oblige à la sobriété dans nos budgets sans pour autant sacrifier le service public de qualité garant de l'équité de tous les citoyens.

Cela pèse lourdement sur les capacités d'investissement tant au niveau de la commune que de la communauté d'agglomération.

Elle aura des conséquences sur l'économie locale et notamment les travaux publics qui sont fortement dépendants de l'investissement des communes.

Le conseil communautaire a choisi pour le budget communautaire de maintenir les enveloppes communales dédiées à la voirie qui ont permis pour Saliès de réaliser l'impasse de Reibairal, sans augmenter la fiscalité communautai-

re.

Elle peut être aussi une formidable opportunité d'imaginer une action publique plus sobre notamment en matière de consommation énergétique qui pèse lourd sur les finances (40 000 euros hors éclairage public pour Saliès- 1 millions d'euros pour le Grand Albigeois seulement pour le fonctionnement de l'éclairage public). Cette sobriété contribuera également à diminuer la pollution et agir contre le réchauffement climatique.

Nous avons donc du pain sur la planche, alors soyons imaginatifs et combattifs pour construire un monde meilleur pour nous même et pour nos enfants !

Secrétariat de Mairie

- Lundi : de 14 h à 18 h 30
- Mardi : de 9 h à 17 h
- Mercredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi : de 9 h à 12 h 30



EDUCATION ET VIE SCOLAIRE

Radio Saliès au centre de loisirs



Parmi les activités proposées par le Centre de Loisirs, les enfants de l'école de Saliès peuvent participer à l'atelier radio. Très appréciée, elle est animée par Renaud, animateur de l'Association Espace Jeunesse.



Au mois d'octobre, les enfants ont été sensibilisés à ce média. Ils ont pu accéder librement au studio radio installé dans la salle de motricité et manipuler le matériel mis à leur disposition. Outil facilement apprivoisé, les enfants adorent parler au micro.



Si certains ont montré leurs talents de chanteur, d'autres ont parlé de leur vie, de leur relation entre frères et soeurs ou ont participé à un « pour ou contre » (une émission où les enfants expriment leurs avis sur un thème donné).

Les plus petits ont discuté entre eux devant les micros. Ils ont été très surpris d'entendre leurs voix dans les casques.

Avant les fêtes de fin d'année, les élèves de CE1 / CE2 ont enregistré une émission sur le thème « Noël en Angleterre ». A cette occasion, ils ont lu des textes préparés en classe. Ils ont beaucoup aimé s'écouter et l'émission est désormais téléchargeable sur le site de l'école.

Quant aux plus grands (CM1 / CM2), installés dans la bibliothèque, ils ont participé à l'enregistrement d'une émission sur le thème du « vivre ensemble ». Chacun s'est exprimé sur son vécu en classe, au Centre de Loisirs, dans sa vie quotidienne et a exposé ses préoccupations. Bientôt la classe pourra écouter et débattre autour de cet enregistrement.



De nature ludique et éducative, la radio divertit, développe l'esprit critique et la curiosité face au monde d'aujourd'hui. Elle offre une belle occasion de vivre une expérience de communication, d'échange et d'écoute. Elle s'adapte bien à l'imaginaire et au besoin d'expression des enfants.

C'est n'est qu'un début pour la radio à Saliès, mais un début prometteur !



TRANSPORTS

Et si on laissait la voiture au garage ?

Y a-t-il des alternatives à la voiture pour aller à Albi quand on habite à Saliès ?

Le Transport A la Demande ou TAD, organisé par la C2A, ligne régulière Rouffiac, Carlus, Saliès !!! En réservant maximum 24h avant votre déplacement au **05 63 76 06 16**, vous pouvez bénéficier d'un transport partant de Saliès village ou école, ou bien revenant d'Albi de la place Jean Jaurès.

Tarif : 1,10 €

SALIES / ALBI				
Village	8 h 19	10 h 04	15 h 49	17 h 34
Ecole	8 h 21	10 h 06	15 h 51	17 h 36
Jean Jaurès	8 h 30	10 h 15	16h 00	17 h 45
ALBI / SALIES				
Jean Jaurès	8 h 00	9 h 45	15 h 30	17 h 15
Village	8 h 19	10 h 04	15 h 49	17 h 34
Ecole	8 h 21	10 h 06	15h 51	17 h 36

Le covoiturage :



Qu'il se fasse naturellement entre voisins ou collègues, ou de façon plus informatisée, avec l'aide de sites internet spécialisés, le covoiturage est un moyen simple de faire des économies et de réduire la pollution

Quelques exemples de sites :

covoiturage.fr covoiturage-libre.fr
laroueverte.com



Les bus scolaires sont accessibles à tous les passagers, sous réserve de disponibilité de places.

SALIES / ALBI	
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	
07:11	SALIES - Carr. des Merisiers
07:12	SALIES - Les Tronques
07:13	SALIES - Lendrevié
07:15	SALIES - Saliès
07:17	SALIES - Saliès "Salle des fêtes"
07:20	SALIES - Carr. D118A /Camp d'Alary
07:23	ALBI - Carr. Pogniacos
07:25	PUYGOUZON - La Vène Haute
07:30	ALBI - Collège Bon Sauveur
07:33	ALBI - Albi - G.R. Scolaire
07:36	ALBI - Lycée/Collège Bellevue
ALBI / SALIES	
lundi, mardi, jeudi, vendredi	
18:00	ALBI - Albi - G.R. Scolaire
18:15	PUYGOUZON - La Vène Haute
18:16	ALBI - Carr. Pogniacos
18:18	SALIES - Carr. D118A /Camp d'Alary
18:20	SALIES - Saliès "Salle des fêtes"
18:22	SALIES - Saliès
18:23	SALIES - Lendrevié
18:24	SALIES - Les Tronques
18:25	SALIES - Carr. des Merisiers
mercredi	
12:10	ALBI - Albi - G.R. Scolaire
12:25	PUYGOUZON - La Vène Haute
12:26	ALBI - Carr. Pogniacos
12:28	SALIES - Carr. D118A /Camp d'Alary
12:30	SALIES - Saliès "Salle des fêtes"
12:32	SALIES - Saliès
12:33	SALIES - Lendrevié
12:34	SALIES - Les Tronques
12:35	SALIES - Carr. des Merisiers



Et pour vous déplacer dans le département, pensez au réseau Tarn-bus qui dessert les principales villes du Tarn, et même au-delà :

A partir d'Albi : Cordes, Carmaux, Valence / Requista, Alban / Lacaune / Murat, Castres, Graulhet / Lavaur, Saint Sulpice + correspondances pour : Revel, Mazamet, Saint Pons.

Economie de carburant et de stress : vous pouvez aller d'Albi à Saint Pons pour 2 € !!

<http://tarnbus.tarn.fr>

Tél. : 0811 990 081 (appel non surtaxé)

mail : tarnbus@tarn.fr



BUDGET COMMUNAL

Le budget 2015 : un budget prudent tourné vers l'amélioration de la vie des Saliessois.

Ce budget 2015 s'élève à 512 124 € en fonctionnement et 128 692.60 € en investissement.

Le budget de fonctionnement est en baisse par rapport à 2014 (518 000 € en 2014).

Cette baisse est due à deux facteurs :

- le choix du conseil municipal de serrer au maximum les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service élevé,
- les baisses de dotation de l'état (-12 000 euros pour Saliès), ce qui va peser sur les excédents de fonctionnement qui nous permettent de financer les investissements.

Le conseil municipal a confirmé son implication forte dans l'accompagnement de l'école et de la réforme des rythmes scolaire, 45 000 € sont inscrits au budget 2015 ce qui représente presque 10% du budget de fonctionnement.

Le conseil municipal a également choisi de préserver et entretenir le patrimoine de la commune en inscrivant 10 000 € pour la rénovation et l'entretien du stade.

L'imposition locale reste stable avec le maintien des taux de 2014 et une simple revalorisation de 0.5% sur le foncier bâti.

Le niveau d'imposition sur Saliès reste largement inférieur à la moyenne nationale :

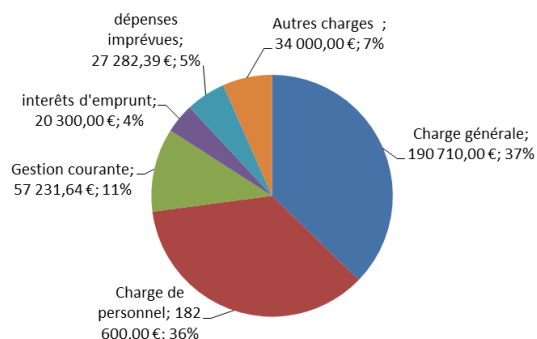
258 € pour Saliès contre 318 € de moyenne nationale.

Les opérations d'investissement portent sur la réfection des voiries du chemin du Domaine de la Source, le PLU, l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement de la mairie, la réfection du chauffage de la mairie (plus économique) et la réfection de la cour de l'école .

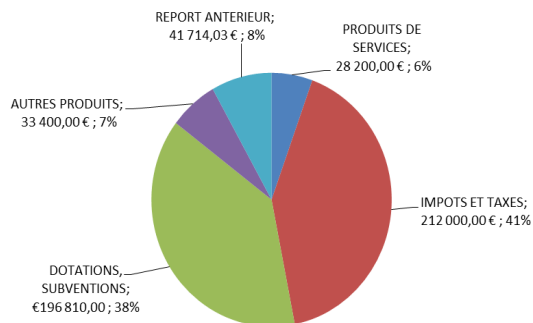
Nous devons également rembourser le capital des emprunts pour 60 400 euros.

Le budget d'investissement est financé par les excédents de fonctionnement dégagés sur l'année 2014.

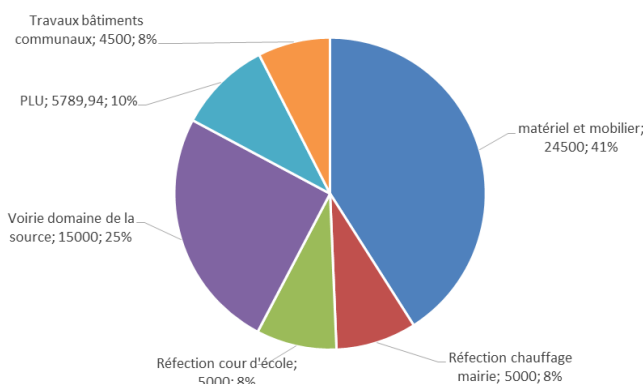
Budget fonctionnement dépense



Budget fonctionnement recette



Opérations d'investissement



Concert de l'harmonie d'Albi organisé par le CCAS

Vendredi 17 mars, l'Harmonie d'Albi a présenté en avant première à Saliès son nouveau spectacle « C'est pas sorcier ».

Une parodie pleine d'humour de l'émission « C'est pas sorcier » (entièrement réalisée par les musiciens) a également fait découvrir, tout au long du concert, les instruments qui composent les différents pupitres d'une harmonie, alliant ainsi divertissement et culture.



Elle a, une fois de plus, régalé plus de 200 spectateurs avec la variété de son répertoire. Après le quatuor de saxophones, elle les a fait voyager de l'Amérique du sud à l'Italie, en passant par la Nouvelle Orléans, sous la direction des deux chefs d'orchestre Aurore Pendariès et Bastien Maury.



Un grand merci également au foyer des jeunes qui a tenu la buvette lors de cette soirée.



Parole aux Saliessois

Colette Bouteillé, Présidente pour le Tarn de l'association VMEH - Visiteur de Malade en Etablissement Hospitalier et maison de retraite

Quel est l'objet de l'association VMEH ?

L'objet de l'association VMEH est de visiter des personnes hospitalisées pour les courts séjours, les enfants en pédiatrie et les personnes en maison de retraite.

C'est l'association la plus vieille de France (+ de 200 ans d'histoire).

Le principe des visiteurs dans le milieu hospitalier est de faire une « visite au pied du lit ».

Passer un moment avec les malades, surtout les écouter et aussi soutenir le patient qui peut être dans état de stress ou de fatigue du à son hospitalisation.

Les visiteurs interviennent pour tous les malades y compris les enfants en pédiatrie.

Les visites en maison de retraite sont un peu différentes, les liens s'établissent dans la durée et au-delà de passer un moment avec eux, les personnes âgées sont en attente de liens sociales surtout pour ceux qui n'ont pas de famille ou que la famille ne visite plus.



Tous les visiteurs sont des bénévoles, femmes ou hommes qui donnent leur temps pour aider et soutenir les autres dans un moment difficile.

C'est une association nationale apolitique et non confessionnelle, elle a le statut d'association loi de 1901 depuis 1933, est reconnue d'utilité publique depuis 2011.

L'association représente également les usagers dans les instances hospitalières et de santé publique.

Elle est organisée par département et compte un président par département, je suis la présidente de l'association pour le Tarn.

VMEH compte 8000 bénévoles au niveau nationale et 84 associations départementales.

Dans notre département, elle est implantée depuis 1986 et fêtera ses 30 ans l'année prochaine.

Le siège social est à l'hôpital d'Albi, elle a des antennes entre autre à Gaillac, Saint Sulpice, Lavaur Montdragon, Castres, Mazamet, Aussillon.

Il y a une centaine de bénévoles dans le Tarn et 18 établissements sont visités dont 4 à Albi. Beaucoup d'établissements demandent des interventions de notre part mais nous ne pouvons pas répondre à la demande.

Pour intervenir dans un établissement nous devons signer une convention.

En plus des visites, l'association VMEH finance également des animations par exemple des chorales, des ateliers de travaux manuels (tricotage...), des spectacles de clown etc.

Elle soutient des actions comme l'organisation des cuisines thérapeutiques (confection du repas et pris ensuite ensemble) pour les personnes âgées avec l'achat de matériel.

Deux bénévoles gèrent une bibliothèque à la Mapad de la Renaudie. Nous avons organisé et financé des tours de circuits en voitures de courses lors du grand prix d'Albi pour les jeunes de malade.



Comment est financée l'association ?

Le budget de l'association du Tarn est de 20 000 euros.

Le financement vient des cotisations des membres bénévoles (14 euros) et de subvention du Conseil Général, de la Mairie D'Albi.

Nous avons également de l'aide de Club service comme le Lions Club, Agora etc.

La Caisse d'épargne et le crédit agricole nous aide sur des projets précis.

Nous organisons également des actions pour récolter des fonds : un vide grenier de La Maladrerie, un concert des « Canconaires » (chœurs d'hommes) à l'église de la Madeleine, un loto avec l'association Roger Garin, la tenue de la buvette au salon du mariage.

Tout ceci demande énormément de temps et d'investissement pour les bénévoles de l'association.

En 2014, l'association a sollicité également les municipalités des établissements visités.

Nous cherchons toujours de nouvelles idées pour trouver des nouvelles sources de revenus qui permettent de financer notamment nos actions d'animation.

Il faut savoir qu'une animation coûte au minimum 150 euros.

Comment on devient Présidente de l'association VMEH ?

Je travaillais à l'hôpital d'Albi et je connaissais bien la présidente, j'avais envie de faire quelque chose notamment pour cette association, de m'investir et de donner du temps pour les autres.

Je voulais bien aider mais je ne voulais pas être au contact des malades, je n'étais vraiment pas prête.



Mais l'association ce n'est pas uniquement le contact avec le malade, la présidente avait besoin d'une secrétaire et en 2010 j'ai donc pris la responsabilité de secrétaire.

Puis en mai 2012, la présidente a pris du recul, j'ai donc pris la présidence.

C'est beaucoup de travail et parmi les bénévoles, je suis la seule à être encore en activité, je suis une présidente qui délègue !

Je ressens le sentiment d'être utile.

Quand j'écoute ce que me racontent les bénévoles de leurs visites, de leurs actions, cela me fait énormément plaisir d'y avoir participé et d'être utile aux

personnes malades et aux personnes en maison de retraite.

Aujourd'hui, je commence à participer aux animations mais ce n'est pas évident d'être en contact avec les malades, ce n'est pas facile de savoir écouter.

Madame la Présidente qu'avez-vous besoin pour développer l'association ?

D'abord, nous recherchons des bénévoles : « Etre bénévole est un choix de partage qui ne requiert aucun diplôme mais une qualité importante, la disponibilité et l'écoute auprès de personnes qui acceptent notre présence, sans pour cela l'imposer. »

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas !

Un grand merci à Colette d'avoir participé à « Parole à un Saliesois » et surtout merci pour cette action généreuse.

Coordonnées de l'association :
Mail : vmeh81@hotmail.fr

1901

La vie associative

AMUSICALEMENT VOTRE

Le 24 janvier dernier, « **Amusicalement votre** » était Charlie en organisant un concert de soutien à Charlie Hebdo. Les groupes Hologramme, Cylindrix, Ca dépend des jours, ainsi que de nombreux autres musiciens ont ainsi pu partager cette scène ouverte.

Au-delà des 210 € qui ont pu être ainsi versés à Charlie, cette soirée a été un intense moment d'émotion, de partage des valeurs humanistes et de refus de la barbarie.

Merci à Fandor, du restaurant **AU 12** 12 avenue Maréchal De Lattre de Tassigny à Albi qui n'a pas hésité à accueillir cette manifestation.

N'oubliez pas le 20 juin !! Venez participer à la fête de la musique.

Retrouvons ensemble le véritable esprit de cette fête !

A bientôt.

Jean-Louis VAUGARNY 06.87.28.85.02

amusicalement.votre@orange.fr

OLYMPIQUE DE SALIES

A l'olympique, il y a le foot, le volley, le badminton, le tennis, la randonnée, le théâtre, la course à pied, les majorettes, la danse Israël, la gym et la crayon danse. Une multitude d'activités avec pour chacune son fonctionnement propre, une multitude d'activités qui bien souvent ne se croiseront pas au cours de la saison sauf pour les adhérents qui vont en pratiquer plusieurs parce que à l'olympique tout est permis.

Mais quelque chose reliera toujours ces activités, ils sont là depuis sa création; certains sont partis, d'autres sont arrivés, mais tous les ans ils

sont là fidèles au poste. Eux ce sont les bénévoles sans qui aucune association n'existerait. Et c'est une soirée auberge espagnole qu'ils ont choisi le vendredi 20 mars pour partager, garder ce lien et passer un bon moment, une soirée inter-génération.



Pour les infos concernant l'Olympique consulter le « Nouvel OS » ou le site avec sa page facebook « olympiquedesalies.com ».



Association Le Jardin Médiéval Les Clausous



Nous sommes très heureux de vous proposer à la vente, au profit de l'association, une carte postale du village de Salies vu du Jardin Médiéval. Elle est disponible chez Dominique et Jean-Louis, au tarif de : 0.80 € l'une et 2 € les trois (avec enveloppes).

Un projet de Chantier Loisirs Jeunes nous avait été proposé par le CCAS de la Mairie, il ne se concrétisera pas, faute de participants.

Nous réaliserons donc nous même ce « Jardin Provençal », qui sera rattaché au « Jardin Médiéval », si notre santé nous le permet. Vous aurez, nous l'espérons, la curiosité de venir le voir

pour :

Les Rendez-vous aux Jardins 2015 les 6 et 7 juin.

Ouverture non-stop le samedi et dimanche de 9h. à 18h.

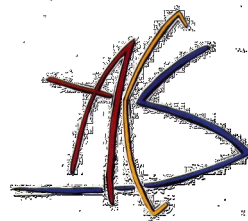
Le printemps à l'air d'être enfin arrivé, les travaux du jardin ont repris; si vous souhaitez nous aider et partager de bons moments en bonne compagnie, gaieté et convivialité au programme, n'hésitez pas à vous renseigner sur notre fonctionnement.

Bon printemps à tous !

La présidente, Dominique Amalric et son équipe.

ANIMATION ET CULTURE SALIESSOISE

126, rue du Coustou - SALIES
Contacts : 06 37 34 60 65 - 05 63 56 60 80
Carine-segura@wanadoo.fr



Notre grande manifestation de février « 25 ANS DE PEINTURE ET SCULPTURE A SALIES » a rencontré le succès que nous en attendions, puisque plus de 1500 visiteurs se sont rendus sur le salon durant la fin de semaine ; tous les artistes ont apprécié ces rencontres artistiques, trop courtes nous ont-ils dit. Une occasion également pour faire connaissance avec de nouveaux artistes Saliessois aux talents prometteurs participants à l'atelier peinture ou pas.

Notre prochain rendez-vous est fixé au 7 JUIN 2015 pour une journée VIDE-GRENIER et VIDE-DRESSING, vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de Solange au 06 27 10 03 23.

Tous nos ateliers fonctionnent : SCRAP BOOKING - OUVRAGES - PEINTURE - CYBER SALIES n'hésitez pas à nous questionner pour toutes informations.

Notre Assemblée Générale est fixée au 25 Juin 2015 à partir de 20 heures. Si vous souhaitez participer à l'animation de notre village, ou bien faire partager une passion, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous vous donnons rendez-vous le 7 Juin pour le VIDE GRENIER et le VIDE DRESSING

ATOUT LIRE

Le 26 février dernier, s'est déroulée l'assemblée générale de l'association ATOUT LIRE à l'issue de laquelle ont été élus au nouveau bureau : Carole Vaugarny, présidente Anne-Marie Franzinetti : vice-présidente, Martine Rolland : trésorière, Geneviève Mazel : trésorière adjointe, Christine Gascon : secrétaire, Michel Ramond : secrétaire adjoint.

L'équipe est inchangée mais c'est avec grand plaisir que nous accueillerons toute personne souhaitant s'investir dans le fonctionnement de la bibliothèque. Il suffit pour cela de se faire connaître auprès des bénévoles ou des membres du bureau de l'association.

D'autre part, sachez que nous irons bientôt "à l'assaut" des librairies d'Albi pour faire l'achat de nouveaux romans, albums, BD et autres documents pour les grands comme pour les petits.



Contact : 05.63.79.08.64 (Carole Vaugarny)
05.63.56.68.25 (Christine Gascon)

Le conseil d'administration très en forme !

“La lecture d'un roman jette sur
la vie une lumière.”

Louis Aragon



BRUITS DE VOISINAGE

Rappel de la réglementation en vigueur concernant les bruits de voisinage et du respect des règles de savoir-vivre.

De simple désagrément, le bruit peut devenir une réelle source de stress constituant alors un problème de santé portant atteinte à la qualité de vie, mais également un élément perturbateur de la tranquillité publique. Il est l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne.



Pour permettre à tous de disposer d'un cadre de vie agréable, et pour éviter toute plainte, nous demandons à tous les Saliéssois de bien vouloir être particulièrement vigilants au bruit généré lors de la réalisation de **travaux de bricolage et/ou de jardinage**.

A cet égard, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur thermique bruyants ne sont autorisés qu'aux créneaux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



De plus , *"Le maire peut, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit ..."*

Dans ces secteurs, le maire peut, en outre, par arrêté motivé, soumettre à des prescriptions particulières relatives aux conditions d'horaires et d'accès à certains lieux et aux niveaux sonores admissibles les activités s'exerçant sur la voie publique, à l'exception de celles qui relèvent d'une mission de service public."



Nous rappelons également qu'en matière de préservation de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique, le règlement sanitaire départemental (RSD) dispose, en son article 84, que les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, y compris les déchets de jardins, etc...) sont assimilés aux ordures ménagères.

Il est également strictement interdit de brûler les déchets verts qui doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou **emporter en déchetterie**.

Cette information a vocation de rappeler qu'il est nécessaire de respecter la tranquillité du voisinage et d'éviter les passages trop fréquents aux abords des habitations.



Les délibérations du conseil municipal

SÉANCE DU 19 JANVIER 2015

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire sur l'exercice 2015 toutes les subventions accordées aux associations de Saliès et de conserver le montant octroyé l'année dernière, à l'exception de la subvention jusqu'alors versée à l'association « Aide familiale rurale », sauf à ce que cette dernière justifie d'un projet d'action sur la commune.

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU C.O.S. DE L'ALBIGEOIS (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la commune de SALIÈS au COS et à faire profiter l'ensemble des agents de la commune des avantages offerts par cet organisme d'action sociale.

La cotisation d'adhésion au COS s'opère sous la forme de l'attribution d'une participation financière annuelle qui s'élève à 0,86% de la masse salariale brute de l'année N - 1 et à 16,00 € par an et par agent pour le Comité d'Action Sociale (soit 1 089,82 € de participation financière pour l'exercice 2014).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS (C2A) : FONDS DE CONCOURS POUR 2014

Depuis 2007, la communauté d'agglomération verse chaque année un fonds de concours à ses communes membres d'un montant de 750 000 €. Malgré une conjoncture défavorable, ce montant est maintenu cette année pour la dernière fois et la somme allouée à la commune de Saliès est également maintenue à 6 534 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la C2A pour l'octroi, l'attribution et le versement d'un fonds de concours pour l'exercice 2014.

CHANGEMENT DE NOMENCLATURE – EXERCICE 2015

Au 1^{er} janvier 2015, le protocole d'échange standard (PES) remplacera le protocole INDIGO.

Le passage au PES consiste à changer le format informatique et le contenu des flux transmis à la Trésorerie.

Dans le courant de l'année 2015, le déploiement du logiciel CIRIL, en lien avec la communauté d'agglomération aura lieu sur la commune de Saliès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le changement de nomenclature pour l'exercice 2015, les opérations concernant le budget communal seront donc enregistrées sur la base

/ Fonction avec présentation fonctionnelle développée dès le 1^{er} janvier 2015

ASSURANCE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE : AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION DIRECTE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une procédure de consultation directe (marché non formalisé, passé selon une procédure adaptée), pour le choix d'une compagnie auprès de laquelle sera souscrit le contrat d'assurance du personnel de la commune à compter du 1^{er} janvier 2016.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le diagnostic et le PADD ont été présentés aux personnes publiques associées (PPA) le 9 décembre 2014. Suivront 2 réunions publiques, la première se tenant le vendredi 23 janvier 2015.

Le PADD élaboré par la commune veut préserver l'identité rurale du village, favoriser les liens entre les différentes poches, la Grande Feuilleraie appartenant déjà au PLU, les dents creuses doivent être comblées.

Ces orientations du PADD ont été débattues et validées par l'ensemble des membres du Conseil Municipal

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

VOTE DE LA BAISSÉ DU LOYER DU LOGEMENT LOCATIF CONVENTIONNÉ N°4

Le logement locatif conventionné n°4, situé au 47 de la rue du Coustou, est vacant depuis le 1^{er} décembre 2014.

Une information concernant ce bien avait été distribuée à tous les habitants de Saliès, des annonces déposées à Albi. Bien qu'ayant été visité à plusieurs reprises, aucun candidat n'a souhaité donner suite, au motif que le loyer était trop élevé.

Afin de pouvoir faciliter l'accès à ce logement et sans remettre en cause le remboursement du Prêt Locatif Social effectué dans le cadre de la réhabilitation de ce logement, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'en baisser le montant à 463 €, soit un loyer de 470 € charges comprises.

ACHAT D'UN CHARIOT A DOSSIER RABATTABLE EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir déplacer aisément du matériel et notamment les tables à la salle des fêtes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'achat d'un chariot à dossier rabattable d'un montant de 330,48 € TTC.

REEMPLACEMENT DE LA BATTERIE CENTRALE DE LA SALLE DES FÊTES – ACHAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de répondre à des normes de sécurité, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de la batterie centrale de la salle des fêtes pour un montant de 499,20 € TTC.

REEMPLACEMENT DE DISJONCTEURS DÉFECTUEUX A L'ÉCOLE ET A LA SALLE DES FÊTES ACHAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de répondre à des normes de sécurité, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de disjoncteurs à l'école et à la salle des fêtes pour un montant total de 483,83 € TTC.

REEMPLACEMENT D'EXTINCTEURS A L'ÉCOLE, A LA MAIRIE ET A L'ATELIER MUNICIPAL – ACHAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de répondre à des normes de sécurité, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de 6 extincteurs de plus de 10 ans (2 à l'école, 2 en mairie et 2 à l'atelier municipal) pour un montant total de 694,54 € TTC.

SEANCE DU 16 MARS 2015

VOTE DU BUDGET

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les comptes administratifs du Budget Communal 2014, approuvent l'affectation des résultats et adoptent le budget primitif 2015.

La somme de 101 792,60 € sera affectée en section d'investissement du Budget Primitif Communal 2015 et la somme de 41 714,03 € en section de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition communaux 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2015 à :

- 19,33% pour la taxe d'habitation,
- 39,12% pour la taxe foncière

bâti, (+ 0,5% par rapport à 2014 : 38,93%),

- 78,76% pour la taxe foncière non bâti,

Amortissement des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et en 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder, sur l'exercice 2015, à l'amortissement comptable des subventions d'équipement versées à la C2A en 2011 et 2013 (fonds de concours d'un montant de 43 600,00 € et de 60 700,00 €) sur une durée de 15 ans.

MANIFESTATION « 25 ans de peinture et sculpture À Saliès » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE PROJET - ASSOCIATION « Animation et culture saliessoiseS » (a.C.S.)

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à l'association A.C.S. une subvention d'un montant de 350 € destinée à prendre en charge une partie des frais

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MUNICIPALE « BIBLIOTHÈQUE ATOUT LIRE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser à l'Association municipale: « Bibliothèque Atout Lire », une subvention exceptionnelle d'un montant de 828 € à raison de 1,00 € / habitant pour l'exercice 2015 (828 habitants – population légale 2012 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015).

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS (SPL-PFPA) – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts.

BREVES

Nouvelle adresse courriel de la mairie : mairiedesalies@orange.fr

Correspondant de La Dépêche pour Saliès : Yves HEBRARD 06 76 42 00 39

Nos joies et nos peines

Olivier MANGIN,

décédé le 3 janvier 2015

Maria DA CONCEICAO veuve MACHADO,

décédée le 13 mars 2015.

Rédaction :

Jean-Louis Bérard,
Thierry Lafuente,
Jean-Marc Laurens,

PROCHAINS RENDEZ-VOUS A SALIES

Lundi 27 avril 20h30 : conseil municipal

Vendredi 5 juin : repas des aînés

Samedi 20 juin : fête de la musique

Vendredi 3 juillet : cinéma en plein air :
« Belle et Sébastien »